

L'AVOCAT, UN PARTENAIRE UTILE AUX HOLDINGS DANS LE CADRE DE LEURS ENJEUX INDUSTRIELS

Les risques industriels sont inhérents à l'activité de l'exploitant d'un site, au producteur ou au distributeur d'un produit. Parce qu'elles sont les plus pertinentes pour apprécier et anticiper ces risques, ce sont les entités qui les créent qui doivent d'abord évaluer et gérer les risques industriels. De son côté, l'avocat spécialiste des enjeux industriels, est le plus souvent sollicité pour défendre chacune de ces entités dans les procédures judiciaires dans lesquelles leur responsabilité civile ou pénale est recherchée. Au-delà de son intervention directe auprès de ces entités, le plus souvent filiales d'un Groupe, l'avocat peut avoir son utilité pour la holding. Explications.



Patrice Grenier

GrenierAvocats
CABINET D'AVOCATS - LAW FIRM

Dans le cadre d'une défense liée à des enjeux industriels, l'avocat a pour mission la coordination des techniciens de l'entreprise, des experts extérieurs missionnés, de l'assureur et du courtier. De plus en plus, les entreprises s'attachent à constituer une « équipe permanente » d'intervenants extérieurs qui connaissent bien les interlocuteurs dédiés au sein de la structure, les produits, les précédents, ainsi que les procédures mises en œuvre pour anticiper ou traiter ces sinistres. D'ailleurs, l'assuré, l'assureur et le courtier ont compris depuis longtemps l'intérêt de la fidélisation d'une équipe et n'hésitent pas à dresser des listes d'avocats et d'experts privilégiés et à investir dans leurs formations à leurs produits ainsi qu'à leurs procédures.

UNE EXIGENCE D'EFFICACITÉ ET DE CONFIDENTIALITÉ

Cette évolution majeure qui consiste à créer une équipe de conseils « permanente » présente un intérêt réel en terme d'efficacité (les membres de l'équipe sont plus rapidement opérationnels) et de protection de la confidentialité (il n'y a pas de dispersion des informations échangées) pour toutes les parties : l'assuré, l'assureur et le courtier, mais également l'expert et l'avocat. Il faut également souligner qu'en cas de changement de courtier ou d'assureur, la pérennisation de cette équipe de conseils sera un atout de meilleur traitement des dossiers pour un nouveau courtier et/ou nouvel assureur. Il est d'ailleurs de plus en plus fréquent que l'assuré mentionne cette demande « d'équipe de conseils dédiés » dans son cahier des charges d'appel d'offre.

L'UTILITÉ DE L'AVOCAT POUR LA HOLDING

Le rôle de « chef d'orchestre » de l'avocat dans ces équipes « Expertise Enjeux Industriels » peut être extrêmement utile à la holding. Pourquoi ? Du fait de sa connaissance des risques RC et du fonctionnement de plusieurs entités d'un groupe, l'avocat peut être une source de conseils importante notamment pour anticiper les risques de nature éthique, pénal, ou social ainsi que toute atteinte à l'image du Groupe ou de la marque. Il est également un interlocuteur utile pour les responsables des assurances qui interviennent au sein des directions financières ou juridiques d'une holding pour assurer la couverture des risques du groupe et protéger le bilan de la holding. Plus largement, la holding a grandement intérêt à associer l'avocat au travail effectué par sa direction des assurances pour l'aider à anticiper encore plus efficacement des risques à venir. L'utilité de l'avocat pour la holding réside également dans son statut d'indépendant. En effet, il a une plus grande « liberté » pour relayer de manière fiable et rapide l'information et être force de propositions nouvelles pour la holding. Il peut notamment participer de manière pertinente à l'amélioration de la prévention des risques similaires à ceux qu'il a traités et favoriser une homogénéité au sein du groupe et une baisse de sinistralité. Dans le même temps, l'accès de la holding à un conseil qui entretient parallèlement un lien pérenne avec ses filiales opérationnelles est un vecteur supplémentaire pour s'assurer du bon fonctionnement des procédures mises en place au sein du Groupe. La holding peut aussi y voir un intérêt en terme de compliance et de contrôle de ses filiales.

Ainsi, l'avocat peut renforcer la protection d'un groupe grâce à ses liens avec les filiales et la holding. ■